



**Les partenaires sociaux
européens sectoriels dans
l'éducation et la promotion du
potentiel de leur dialogue par la
transmission de connaissances et
la formation. Projet de
renforcement des capacités du
DSESE II**

Projet de DSESE du CSEE et de la FEEE



With financial support from the European Commission

« Rapport final du projet du CSEE et de la FEEE intitulé « Les partenaires sociaux européens du secteur de l'éducation promeuvent le dialogue via le transfert de connaissances et la formation ».



Ce projet est soutenu par la Commission européenne au titre de l'appel à propositions VP/2014/001/0467 Relations industrielles et dialogue social, ligne budgétaire 04.03 01 08 (convention n° VS/2015/0037). Les partenaires du projet sont seuls responsables de cette publication. La Commission n'assume aucune responsabilité pour tout usage éventuel des informations contenues dans le présent document.

Publié par le CSEE, novembre 2016

Chef de projet : Paola Cammilli, Coordinatrice politique du dialogue social (Paola.Cammilli@csee-etuice.org)

Boulevard Albert II, 5 - 1210 Bruxelles (Belgique)

www.csee-etuice.org

Compilé par ICF

Chef de projet : Tina Weber (Tina.Weber@icf.com)

Rue Royal, 146 – 1000 Brussels (Belgique)

www.icfi.com

Également disponible en :

EN: «European Sectoral Social Partners in Education promoting the potentials of their dialogue through knowledge transfer and training. The ESSDE capacity building project II »

DE: «Europäische Sektorale Sozialpartner im Bildungssektor fördern das Potenzial Ihres Austauschs durch Wissenstransfer und Schulung. ESSDE Projekt zum Kapazitätsaufbau II»

ES: «Los agentes sociales sectoriales europeos en educación promueven el potencial de su diálogo a través de la transferencia de conocimientos y la formación. Proyecto de desarrollo de capacidades II del DSSEE »

La reproduction de la présente publication, en tout ou en partie, est permise sans avoir à demander notre consentement. Néanmoins, une accréditation auprès du CSEE doit être effectuée et des copies devront être envoyées au secrétariat du CSEE.

Publié par le Comité syndical européen de l'éducation – Bruxelles 2016



« Le présent projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne. La présente publication reflète uniquement le point de vue de son auteur, et la Commission ne saurait être tenue responsable de quelque utilisation que ce soit susceptible d'être faite des informations qui y sont contenues ».

Table des matières

1	Introduction	4
2	L'importance du dialogue social	4
3	Facteurs clés d'un dialogue social efficace	6
3.1	Communication	6
3.2	Renforcement des capacités	6
3.3	Implication	7
4	Enseignements tirés du projet	7
4.1	Large participation et dialogue approfondi	7
4.2	Synergies entre les priorités européennes et nationales.....	8
4.3	Synthèse des formulaires d'évaluation.....	9
5	Conclusions	10

1 Introduction

Le projet intitulé « Les partenaires sociaux européens du secteur de l'éducation promeuvent le dialogue via le transfert de connaissances et la formation » a été mené dans le secteur de l'éducation par les partenaires sociaux sectoriels européens, à savoir le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) et la Fédération européenne des employeurs de l'éducation (FEEE).

Ce projet avait pour but principal le renforcement des structures du dialogue social européen dans le secteur de l'éducation, qui est en lien étroit avec l'amélioration du dialogue social national dans les pays de l'UE et les pays candidats. Mené de 2014 à 2016, il a reçu le soutien de la Commission européenne au titre de la ligne budgétaire « Relations industrielles et dialogue social » (VS/2015/0032). Au cours de ces deux années, des discussions sous forme de tables rondes ont été organisées avec les partenaires sociaux dans les principaux pays concernés (Chypre, Pologne, Bulgarie, Espagne, Lettonie, Estonie, Hongrie et Serbie). Y ont été abordés les principaux problèmes et opportunités en matière de dialogue social dans ces pays, ainsi que les liens entre les processus de dialogue social nationaux et européen dans le secteur de l'éducation. Ces tables rondes ont permis aux partenaires sociaux nationaux de présenter les principales opportunités et défis à relever dans leur secteur. Des présentations ont été effectuées sur le dialogue social européen au niveau sectoriel et transsectoriel, avec une attention particulière portée au dialogue social sectoriel européen pour l'éducation (DSSEE), afin de permettre aux partenaires sociaux nationaux de comprendre son fonctionnement, ses objectifs et ses priorités, ainsi que de savoir comment y participer au mieux. Enfin, ces réunions ont également inclus une session sur le partage des meilleures pratiques et des expériences des autres pays, rendant ainsi possible des échanges fructueux entre les partenaires sociaux de différents pays.

Le rapport présenté ci-après se fonde sur ces discussions en table ronde, ainsi que sur une analyse des formulaires d'évaluation remplis par les participants à la fin de chaque table ronde.

2 L'importance du dialogue social

Le dialogue social joue un rôle crucial dans le processus décisionnel de l'UE. L'article 154 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) exige de la Commission européenne qu'elle consulte les partenaires sociaux avant de soumettre des propositions dans le domaine de la politique sociale. En outre, les partenaires sociaux ont également la possibilité de négocier des accords qui peuvent avoir force de loi ou qui peuvent être mis en œuvre par des processus propres aux partenaires sociaux au niveau national (article 155 TFUE). Les partenaires sociaux ont donc le pouvoir de façonner la politique sociale européenne, mais cela passe nécessairement par un dialogue social fort, tant au

niveau de l'Union que sur le plan national. Toutefois, en raison des traditions nationales, politiques et historiques, les relations industrielles varient d'un pays à l'autre. C'est également la raison pour laquelle le dialogue social peut être plus fort dans certains pays que dans d'autres, ce qui peut engendrer des difficultés, vu que les instruments sociaux européens clés ne peuvent être mis en œuvre qu'en présence de solides structures nationales encadrant les relations industrielles. En outre, le dialogue social européen a besoin d'un dialogue social fort au niveau national, pour que les préoccupations nationales puissent lui revenir, pour garantir une communication ascendante mais aussi pour intégrer les priorités européennes au dialogue des partenaires sociaux nationaux. L'importance d'une interconnexion entre les dialogues sociaux au niveau européen et national est au cœur du projet des partenaires sociaux européens dans le secteur de l'éducation.

Le « Un nouveau départ pour le dialogue social » annoncé par la Commission européenne lors de la conférence de haut niveau du 5 mars 2015, a également mis davantage en lumière le dialogue social. Lors de cette conférence, les partenaires sociaux et la Commission se sont mis d'accord sur plusieurs mesures visant à lui donner un nouveau souffle. Ils ont finalement convenu d'une série d'actions le 27 juin 2016, dans le cadre d'une déclaration quadripartite historique sur un « Un nouveau départ pour le dialogue social »¹, signée par la Commission européenne, la Présidence du Conseil de l'Union européenne et les partenaires sociaux européens. Les actions définies devront ensuite être mises en œuvre par les signataires, dans le but de renforcer le dialogue social au niveau européen et national. Il s'agit notamment d'associer davantage les partenaires sociaux au Semestre européen, de mettre davantage l'accent sur le renforcement des capacités des partenaires sociaux nationaux, de renforcer la participation des partenaires sociaux dans l'élaboration des politiques et de la législation de l'UE et de clarifier la relation entre, d'une part, les accords entre partenaires sociaux et, d'autre part, le programme pour une meilleure réglementation.

Enfin, un rôle important doit également être dévolu au dialogue social en ce qui concerne la réponse au sentiment qu'ont les citoyens européens d'une déconnexion entre les politiques de l'UE et leur vie quotidienne. Les actions menées au niveau de l'UE peuvent parfois sembler lointaines pour les citoyens, tandis que les résultats du dialogue social sont plus proches de la réalité du lieu de travail, ce qui permet aux citoyens et aux travailleurs de mieux comprendre les bénéfices des activités réalisées à l'échelle de l'Union.

¹ Déclaration de la présidence du Conseil de l'Union européenne, de la Commission européenne et des partenaires sociaux européens sur un nouveau départ pour le dialogue social (juin 2016) : <http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=15738&langId=fr>

3 Facteurs clés d'un dialogue social efficace

Trois facteurs déterminants d'un dialogue social efficace ont été recensés : **la communication, le renforcement des capacités et l'implication**. Les discussions qui ont eu lieu lors des différentes tables rondes ont principalement cherché à déterminer quelles étaient les bonnes pratiques dans ces domaines et comment les pratiques existantes pouvaient être améliorées.

3.1 Communication

Assurer un **flux d'informations ascendant et descendant** est essentiel pour garantir un échange d'informations efficace et améliorer le dialogue social. Les partenaires sociaux doivent en effet convenir de priorités communes afin de pouvoir travailler ensemble sur un objectif commun. Pour cela, il est nécessaire de communiquer efficacement les informations sur les évolutions nationales à l'échelle de l'UE et de transmettre les résultats du dialogue social sectoriel européen pour l'éducation (DSSEE) au niveau national, afin que les partenaires sociaux soient pleinement informés des priorités du secteur à tous les niveaux. Cela peut notamment passer par la création de structures organisées servant à discuter des questions prioritaires et rassemblant tous les partenaires concernés.

Les membres doivent également disposer des **moyens de communication** nécessaires pour assurer une communication aisée et accessible à tous. Parmi les exemples de bonnes pratiques à cet égard, citons notamment la création d'une structure organisée servant à discuter des questions prioritaires, l'envoi régulier de lettres d'information et/ou l'organisation de réunions au niveau national afin de communiquer les résultats et de diffuser les priorités nationales en vue d'alimenter le dialogue européen.

Enfin, **la communication doit être pertinente** afin que les partenaires considèrent que les thèmes abordés sont bien les sujets d'actualité et qu'ils couvrent les principaux défis ou opportunités observés dans le secteur de l'éducation. C'est pourquoi il est important d'adopter une approche à la fois descendante et ascendante, pour permettre aux partenaires de tous niveaux de savoir exactement *quoi* communiquer.

Le projet a globalement contribué à améliorer la communication dans les deux sens. Les partenaires nationaux ont abordé les questions nationales en présence des partenaires sociaux européens, qui ont dûment pris note des opportunités et défis existants dans chaque pays. De même, le programme de travail du Comité de dialogue social sectoriel européen pour l'éducation (DSSEE) a été présenté aux partenaires sociaux, leur permettant ainsi de mieux connaître les problématiques abordées au niveau européen.

3.2 Renforcement des capacités

Le dialogue social dépend de l'existence d'organisations de partenaires sociaux chargées de négocier de part et d'autre, afin de garantir une représentativité. Il nécessite également que

ces organisations disposent des ressources adéquates et de connaissances suffisantes. Dans les pays n'ayant pas les structures formelles et solides nécessaires pour représenter les employeurs du secteur de l'éducation, il est beaucoup plus difficile de les impliquer dans le dialogue national ainsi que de mettre en œuvre les accords adoptés à l'échelle européenne.

Le renforcement des capacités dépend également de nombreux autres **facteurs externes**, tels que la crise, ou encore les changements sectoriels et générationnels qui freinent la capacité des partenaires sociaux au niveau national et donc européen. C'est pourquoi une attention constante est nécessaire pour garantir la représentativité dans un environnement difficile.

Le manque de **ressources humaines et financières** adéquates peut également compromettre la capacité d'organisation des partenaires sociaux, mais il faut savoir qu'un financement de l'UE est disponible pour parer à ce problème. En outre, la **stratégie de communication** doit être adaptée, afin de permettre de diffuser les connaissances nécessaires au renforcement des capacités, et le projet CSEE/FEEE y a contribué. Enfin, il est essentiel d'établir une confiance et un respect mutuels, afin d'assurer le bon fonctionnement du dialogue social, et il importe de noter que le projet actuel a également contribué à ce que ces deux conditions importantes soient remplies.

3.3 Implication

Le dialogue social ne peut fonctionner qu'avec **l'adhésion de tous les partenaires**, y compris au niveau des entreprises et sur les plans local, national et européen. L'implication des parties doit aller au-delà de la création d'un point de contact unique, et elle nécessite **une communication et une répartition des rôles efficaces**. Cela peut concrètement prendre la forme de réunions régulières, organisées selon une structure formelle permettant l'implication et l'adhésion des parties ainsi que la transmission des préoccupations nationales au niveau européen. Il est également important de veiller à ce que la **participation soit diversifiée** et à ce que les participants puissent assister à toutes les réunions européennes importantes et en communiquer régulièrement les résultats.

Ce projet a permis la participation d'une vaste diversité de partenaires sociaux, provenant de différents échelons locaux et régionaux, de tous les niveaux d'éducation, etc. Il s'agit là d'un autre grand enseignement tiré dans le cadre du projet, que nous analyserons plus en détail à la section ci-dessous.

4 Enseignements tirés du projet

4.1 Large participation et dialogue approfondi

L'un des résultats positifs du projet a été la vaste participation aux tables rondes. Les participants provenaient de différents niveaux du système éducatif, ce qui a permis aux réunions

de couvrir un large éventail de problèmes rencontrés dans le secteur de l'éducation, tout en renforçant la solidarité entre les membres du personnel enseignant et éducatif aux différents niveaux. Cette vaste participation a également favorisé le dialogue entre les partenaires sociaux nationaux. Les tables rondes ont créé un espace de discussion considéré comme bienvenu pour discuter des problèmes actuels, surtout dans les pays où les occasions d'organiser des réunions sont rares. Dans les pays où différentes organisations syndicales ont participé à la table ronde, les intervenants ont pu partager leurs points de vue et leurs expériences et discuter entre organisations des défis à relever.

Du côté des employeurs, des représentants des ministères de l'éducation et d'autres organisations d'employeurs du secteur de l'éducation ont pris part aux tables rondes, même sans être membres existants de la FEEE, ce qui peut être considéré comme un pas dans la bonne direction. En effet, plusieurs pays ont indiqué que l'absence d'un représentant de leurs employeurs au sein de la FEEE constituait un obstacle à l'efficacité du dialogue social sectoriel européen pour l'éducation. La présence de représentants d'organisations d'employeurs du secteur de l'éducation (bien que non membres de la FEEE) a permis à ceux-ci de mieux comprendre le rôle de la FEEE et, dans certains cas, d'amorcer un dialogue entre les organisations d'employeurs du secteur de l'éducation au niveau national et européen. Il s'agit là d'une avancée importante rendue possible par les activités du projet. Le seul problème majeur soulevé lors de plusieurs tables rondes a été l'absence d'un représentant du ministère des finances. En effet, l'un des grands messages qui sont ressortis de ces réunions était que le ministère des finances est souvent celui qui a le dernier mot, puisqu'il décide du budget alloué à l'éducation. Si les syndicats se sont dits satisfaits de pouvoir discuter des réformes et des conditions de travail avec le ministère de l'éducation et d'autres organisations d'employeurs du secteur de l'éducation, ils ont également souligné que ces sujets étaient fortement conditionnés par le budget arrêté par le ministère des finances.

4.2 Synergies entre les priorités européennes et nationales

Comme indiqué ci-dessus, les tables rondes ont permis aux partenaires sociaux européens et nationaux de partager les thèmes et priorités sur lesquels ils travaillent à leur niveau. Ces discussions ont mis en lumière de nombreux sujets communs, ainsi que des liens évidents entre les thèmes d'intérêt national et les priorités du dialogue social sectoriel européen pour l'éducation (DSSEE). Le sujet du recrutement et de la rétention des professionnels de l'enseignement a été abordé lors de plusieurs tables rondes, ainsi que lors de la conférence finale, dans le but précis de définir le rôle joué par les partenaires sociaux du secteur de l'éducation dans l'amélioration de l'attractivité de la profession d'enseignant pour les jeunes générations.

L'investissement dans l'éducation a été un sujet riche qui a été discuté dans le cadre de plusieurs thèmes :

- développement professionnel continu et formation initiale des enseignants ;
- recrutement et rétention des professionnels de l'enseignement ;
- qualité de l'éducation (y compris enseignants de qualité, outils de qualité pour l'enseignement et l'apprentissage et environnements de qualité) ;
- caractère public de l'investissement dans l'éducation ;
- qualité du dialogue social au niveau national ;
- impact de la stratégie européenne en matière d'éducation sur les systèmes éducatifs nationaux.

Grâce à ce projet, les partenaires sociaux nationaux ont pu prendre davantage conscience du fait qu'ils ne sont pas seuls à rencontrer des problèmes de ce type et que ceux-ci se retrouvent dans de nombreux autres pays. Le sentiment d'unité s'est ainsi trouvé renforcé, de même que l'importance d'aborder les problèmes à un niveau plus élevé, grâce au dialogue social européen.

4.3 Synthèse des formulaires d'évaluation

À l'issue de chaque table ronde, les participants ont rempli des formulaires d'évaluation. L'analyse des formulaires met en évidence de nombreuses similitudes au niveau des observations formulées :

la séance d'échange de bonnes pratiques a été considérée comme extrêmement utile. Les participants ont apprécié de pouvoir comprendre comment fonctionne le dialogue social dans d'autres pays, ce qui leur a permis de partager leurs bonnes pratiques, tout en accordant aux partenaires sociaux nationaux la possibilité de s'enquérir des solutions concrètes mises en œuvre pour répondre aux problèmes rencontrés. D'après les formulaires d'évaluation, les participants auraient aimé pouvoir consacrer encore plus de temps à cette séance, qu'ils ont trouvée très fructueuse.

Une autre suggestion formulée lors de plusieurs tables rondes était de tenter d'inclure davantage d'exemples pratiques et concrets.

Enfin, la table ronde a été jugée constituer une bonne occasion de créer des réseaux, et les participants se sont montrés désireux de renforcer cet aspect du projet en échangeant des adresses de courrier électronique, afin de prolonger la dynamique créée par le projet.

Sur un plan plus technique, les participants ont suggéré que pour se préparer à la conférence et se familiariser avec le contenu de cette dernière et des présentations, il serait utile de leur faire parvenir toutes les informations opportunes au préalable.

5 Conclusions

Ce projet a créé une forte dynamique pour les partenaires sociaux, qui doivent à présent poursuivre leurs échanges avec les partenaires sociaux des niveaux local, régional et national. Les nombreuses tables rondes, ainsi que la conférence finale, ont pu rassembler une grande diversité de participants dans tous les pays.

La relance du dialogue social européen a été abordée lors des tables rondes, ainsi que pendant la conférence finale, afin de permettre aux partenaires sociaux de se servir des opportunités offertes par ce « nouveau départ ». Les partenaires sociaux ont convenu de la nécessité d'exploiter à présent cette opportunité afin de renforcer leur dialogue et leurs discussions, ainsi que leur implication au niveau européen.

Enfin, de nombreuses avancées ont été obtenues au cours de cette période relativement courte, ce qui offre une excellente base pour l'avenir du dialogue social dans le secteur de l'éducation, tant à l'échelle européenne qu'au niveau national. Les commentaires positifs et les suggestions d'améliorations peuvent permettre aux partenaires sociaux de continuer de renforcer les liens entre le dialogue social national et le dialogue social européen.



Boulevard Albert II, 5
1210 Bruxelles
(Belgique)



Rue Royal, 146
1000 Bruxelles
(Belgique)



Rue des deux Eglises, 26
1000 Bruxelles
(Belgique)